

10, rue Joliot-Curie - BP 46
23300 - LA SOUTERRAINE
☎ 05 55 63 91 11 - 📠 05 55 63 91 12
Email : infos@cco23.fr

SIRET : 200 067 510 00145 – NAF : 8411Z – APE : 751A

Nos références \\10.10.0.248\comcom\CCOC\Dossiers Partagés\Administratif\Conseils Communautaires et Commissions\2019\CC\20190408 - CC03\20190408-CC 03-Compte rendu.doc

Objet : **Compte-rendu Conseil Communautaire n°03 du 08 avril 2019**

**Procès-verbal du Conseil Communautaire n°03
Lundi 08 avril 2019 à 19h00.-
(Salle des fêtes Rue du Coq – La Souterraine)**

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse s'est réuni en séance ordinaire, à La Souterraine, sur convocation de M. Etienne LEJEUNE, président.

Nombre de membres en exercice : 62

Date de convocation : 29 mars 2019

Nombre de présents : 46

Nombre de Pouvoirs : 03

Nombre de votants : 49

Étaient présents :

M. Nicolas **AUBINEAU**, M. Bernard **AUDOUSSET**, M. Yves **AUMAITRE**, M. Jean-Louis **BATHIER**, Mme Marilyne **BEISSAT**, M. Jean-Claude **CARPENTIER**, M. Gérard **CHAPUT**, M. Jean-Paul **CHAPUT**, Mme Sophie **CLEMENT**, M. Ludovic **DAGUET**, Mme Marie-Jeanne **DEBASQUIAT**, M. Pierre **DECOURSIER**, Mme Jacqueline **DEDET**, M. Gérard **DELAFONT**, M. Thierry **DUFOUR**, M. Jean-Claude **DUGENEST**, M. Guy **DUMIGNARD**, Mme Martine **ESCURE**, M. Patrice **FILLOUX**, M. Daniel **FOREST**, Mme Monique **GAUTHIER**, Mme Marie-Paule **GUYLAS**, Mme Brigitte **JAMMOT**, M. Bertrand **LABAR**, M. Jean-Pierre **LAURENT**, M. Didier **LAVAUD**, M. Gilles **LAVAUD**, M. Bernard **LECORNEC**, M. Bernard **LEFAURE**, M. Etienne **LEJEUNE**, M. Bernard **LEROUDIER**, Mme Fabienne **LUGUET**, M. Frédéric **MALFAISAN**, M. Jacky **MARTINET**, Mme Isabelle **MAZEIRAT**, M. Michel **MONNET**, Mme Josette **MOREAU**, M. Michel **NAVARRÉ**, M. Thierry **PERONNE**, M. René **PHILIPPON**, M. Patrice **PIARRAUD**, Mme Françoise **PUYCHEVRIER**, M. Jean-Bernard **QUINQUE**, Mme Micheline **SAINT LEGER**, M. Laurent **TARDY**, Mme Josiane **VIGROUX-AUFORT**,

Pouvoirs :

M. Didier **BARDET** donne pouvoir à M. Jean-Claude **CARPENTIER**
M. Michel **BURILLE** est remplacé par son suppléant M. Frédéric **MALFAISAN**
M. Gilles **GAUDON** remplacé par sa suppléante Mme Monique **GAUTHIER**
M. Claude **LANDOS** donne pouvoir à M. Gérard **DELAFONT**
M. Jean-François **MUGUAY** donne pouvoir à M. Etienne **LEJEUNE**

Monsieur Étienne LEJEUNE, président en exercice, ouvre la séance en rappelant brièvement les points à l'ordre du jour.

Il propose que selon l'ordre du tableau des communes, Monsieur Frédéric MALFAISAN soit secrétaire de séance. Après mise aux voix, celui-ci est désigné secrétaire de séance.

MISE AUX VOIX DES COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2018 :

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DECOURSIER Vice-président chargé des finances,

- Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Adopte, les comptes administratifs 2018 des budgets principaux et annexes comme suit :

Compte administratif Budget principal						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté		89 463,53	255 530,71		166 067,18	
opérations de l'exercice	13 963 985,91	14 149 968,96	3 766 430,83	4 513 024,02	17 730 416,74	18 662 992,98
totaux	13 963 985,91	14 239 432,49	4 021 961,54	4 513 024,02	17 896 483,92	18 662 992,98
résultats de clôture		275 446,58		491 062,48		766 509,06
restes à réaliser	-	-	3 105 616,32	3 024 588,26	3 105 616,32	3 024 588,26
totaux cumulés	13 963 985,91	14 239 432,49	7 127 577,86	7 537 612,28	21 002 100,24	21 687 581,24
résultats définitifs		275 446,58		410 034,42		685 481,00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 45 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions, approuve le compte administratif du budget principal au titre de l'exercice 2018.

Compte administratif Petite Enfance						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	-	-			-	-
opérations de l'exercice	510 611,06	510 611,06			510 611,06	510 611,06
totaux	510 611,06	510 611,06			510 611,06	510 611,06
résultats de clôture						
restes à réaliser	-	-			-	-
totaux cumulés	510 611,06	510 611,06			510 611,06	510 611,06
résultats définitifs						

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 48 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe petite enfance au titre de l'exercice 2018.

Compte administratif Centre Culturel Yves FURET						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	10 249,46			71,42	10 178,04	
opérations de l'exercice	597 937,96	618 472,49	6 947,44	8 411,45	604 885,40	626 883,94
totaux	608 187,42	618 472,49	6 947,44	8 482,87	615 063,44	626 883,94
résultats de clôture		10 285,07		1 535,43		11 820,50
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
totaux cumulés	608 187,42	618 472,49	6 947,44	8 482,87	615 063,44	626 883,94
résultats définitifs		10 285,07		1 535,43		11 820,50

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 48 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe Centre Culturel Yves Furet au titre de l'exercice 2018.

Compte administratif SPANC						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	1 700,14			10 241,08		8 540,94
opérations de l'exercice	81 737,22	83 664,36		3 660,90	81 737,22	87 325,26
totaux	83 437,36	83 664,36	-	13 901,98	81 737,22	95 866,20
résultats de clôture		227,00		13 901,98		14 128,98
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
totaux cumulés	83 437,36	83 664,36	-	13 901,98	81 737,22	95 866,20
résultats définitifs		227,00		13 901,98		14 128,98

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 48 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe SPANC au titre de l'exercice 2018.

Compte administratif Ateliers Relais						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté		33 405,86	52 506,16		19 100,30	
opérations de l'exercice	25 386,07	56 149,46	57 070,36	52 506,16	82 456,43	108 655,62
totaux	25 386,07	89 555,32	109 576,52	52 506,16	101 556,73	108 655,62
résultats de clôture		64 169,25	57 070,36			7 098,89
restes à réaliser	-	-				
totaux cumulés	25 386,07	89 555,32	109 576,52	52 506,16	101 556,73	108 655,62
résultats définitifs		64 169,25	57 070,36			7 098,89

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 48 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe Ateliers Relais au titre de l'exercice 2018.

Compte administratif Pépinière d'entreprises						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	30 888,52			25 072,67	5 815,85	
opérations de l'exercice	161 784,39	112 477,74	28 690,64	2 454,04	190 475,03	114 931,78
totaux	192 672,91	112 477,74	28 690,64	27 526,71	196 290,88	114 931,78
résultats de clôture	80 195,17		1 163,93		81 359,10	
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
totaux cumulés	192 672,91	112 477,74	28 690,64	27 526,71	196 290,88	114 931,78
résultats définitifs	80 195,17		1 163,93		81 359,10	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 48 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe Pépinière d'entreprises au titre de l'exercice 2018.

Compte administratif Bâtiment Récréatif						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté		4 152,68	155 975,36		151 822,68	
opérations de l'exercice	13 071,47	30 209,92	61 620,39	165 389,50	74 691,86	195 599,42
totaux	13 071,47	34 362,60	217 595,75	165 389,50	226 514,54	195 599,42
résultats de clôture		21 291,13	52 206,25		30 915,12	
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
totaux cumulés	13 071,47	34 362,60	217 595,75	165 389,50	226 514,54	195 599,42
résultats définitifs		21 291,13	52 206,25		30 915,12	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 41 voix pour, 3 voix contre, 4 abstentions, approuve le compte administratif du budget annexe Bâtiment récréatif au titre de l'exercice 2018.

Compte administratif Centre Aquatique						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	-	819,00				819,00
opérations de l'exercice	783 469,05	782 650,05			783 469,05	782 650,05
totaux	783 469,05	783 469,05			783 469,05	783 469,05
résultats de clôture		-				-
restes à réaliser	-	-				-
totaux cumulés	783 469,05	783 469,05			783 469,05	783 469,05
résultats définitifs						

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 42 voix pour, 3 voix contre, 3 abstentions, approuve le compte administratif du budget annexe Centre aquatique au titre de l'exercice 2018.

Compte administratif Zone de la Prade						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté			8 523,25		8 523,25	
opérations de l'exercice	918 279,81	918 279,81	483 801,50	662 411,09	1 402 081,31	1 580 690,90
totaux	918 279,81	918 279,81	492 324,75	662 411,09	1 410 604,56	1 580 690,90
résultats de clôture				170 086,34		170 086,34
restes à réaliser	-	-				-
totaux cumulés	918 279,81	918 279,81	492 324,75	662 411,09	1 410 604,56	1 580 690,90
résultats définitifs				170 086,34		170 086,34

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 48 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe Zone de la Prade au titre de l'exercice 2018.

Compte administratif ZAE						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté			23 194,86		23 194,86	
opérations de l'exercice	58 998,45	58 998,45	47 130,67	97 060,12	106 129,12	156 058,57
totaux	58 998,45	58 998,45	70 325,53	97 060,12	129 323,98	156 058,57
résultats de clôture				26 734,59		26 734,59
restes à réaliser	-	-				-
totaux cumulés	58 998,45	58 998,45	70 325,53	97 060,12	129 323,98	156 058,57
résultats définitifs				26 734,59		26 734,59

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 48 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe ZAE au titre de l'exercice 2018.

Compte administratif Lotissement Zone de Chabannes						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté			502 354,03		502 354,03	
opérations de l'exercice	407,90	29 440,42			407,90	29 440,42
totaux	407,90	29 440,42	502 354,03	-	502 761,93	29 440,42
résultats de clôture		29 032,52	502 354,03		473 321,51	
restes à réaliser	-	-				-
totaux cumulés	407,90	29 440,42	502 354,03	-	502 761,93	29 440,42
résultats définitifs		29 032,52	502 354,03		473 321,51	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 48 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe Lotissement Zone de Chabannes au titre de l'exercice 2018.

MISE AUX VOIX DES COMPTES DE GESTION 2018 :

Le président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur les bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 47 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :

APPROUVE les comptes de gestion du trésorier communautaire pour l'exercice 2018.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AUX BUDGETS 2019 :

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	89 463,53	Résultat antérieur reporté	255 530,71
Résultat 2017	89 463,53	Résultat 2017	- 255 530,71
Résultat de l'exercice 2018	185 983,05	Résultat de l'exercice 2018	746 593,19
Dépenses	13 963 985,91	Dépenses	3 766 430,83
Recettes	14 149 968,96	Recettes	4 513 024,02
Solde d'exécution cumulé	275 446,58	Solde d'exécution cumulé	491 062,48
		Restes à réaliser au 31/12/2018	- 81 028,06
TOTAL A AFFECTER	275 446,58	BESOIN DE FINANCEMENT	
Reste à reporter au 002 (RF)	275 446,58		
Reste à reporter au 001 (RI)	491 062,48		
compte 1068 (RI)			

AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2018)	0 €
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0 €
3 – Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 (Crédit au compte 002 sur BP 2019)	275 446,58 €
4 – Excédent d'investissement à reporter au BP 2019 (Crédit au compte 001 sur BP 2019)	491 062,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 48 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte ces propositions et autorise Monsieur le Président à signer tous actes à intervenir.

BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL YVES FURET :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	10 249,46	Résultat antérieur reporté	71,42
Résultat 2017	- 10 249,46	Résultat 2017	71,42
Résultat de l'exercice 2018	20 534,93	Résultat de l'exercice 2018	1 464,01
Dépenses	597 937,96	Dépenses	6 947,44
Recettes	618 472,49	Recettes	8 411,45
Solde d'exécution cumulé	10 285,07	Solde d'exécution cumulé	1 535,43
		Restes à réaliser au 31/12/2018	-
TOTAL A AFFECTER		BESOIN DE FINANCEMENT	
Reste à reporter au 002 (RF)	10 285,07		
Reste à reporter au 001 (RI)	1 535,43		
compte 1068 (RI)			

AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2019)	0
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0
3 – Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 (Crédit au compte 002 sur BP 2019)	10 285,07 €
4 – Report excédent d'investissement à reporter au BP 2019 (Crédit au compte 001 sur BP 2019)	1 535,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 48 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte ces propositions et autorise Monsieur le Président à signer tous actes à intervenir.

SPANC :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	- 1 700,14	Résultat antérieur reporté	10 241,08
Résultat 2017	- 1 700,14	Résultat 2017	10 241,08
Résultat de l'exercice 2018	1 927,14	Résultat de l'exercice 2018	3 660,90
Dépenses	81 737,22	Dépenses	-
Recettes	83 664,36	Recettes	3 660,90
Solde d'exécution cumulé	227,00	Solde d'exécution cumulé	13 901,98
		Restes à réaliser au 31/12/2018	-
TOTAL A AFFECTER		BESOIN DE FINANCEMENT	
Reste à reporter au 002 (RF)	227,00		
Reste à reporter au 001 (RI)	13 901,98		
compte 1068 (RI)	-		

AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2019)	0
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0
3 – Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 (Crédit au compte 002 sur BP 2019)	227,00 €
4 – Report excédent d'investissement à reporter au BP 2019 (Crédit au compte 001 sur BP 2019)	13 901,98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 48 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, adopte ces propositions et autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

ATELIERS RELAIS :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	33 405,86	Résultat antérieur reporté	52 506,16
Résultat 2017	33 405,86	Résultat 2017	- 52 506,16
Résultat de l'exercice 2018	30 763,39	Résultat de l'exercice 2018	4 564,20
Dépenses	25 386,07	Dépenses	57 070,36
Recettes	56 149,46	Recettes	52 506,16
Solde d'exécution cumulé	64 169,25	Solde d'exécution cumulé	57 070,36
		Restes à réaliser au 31/12/2018	-
TOTAL A AFFECTER	64 169,25	BESOIN DE FINANCEMENT	57 070,36
Reste à reporter au 002 (RF)	7 098,89		
Reste à reporter au 001 (DI)	57 070,36		
compte 1068 (RI)	57 070,36		

AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2019)	57070,36 €
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0
3 – Déficit d'investissement à reporter au BP 2019 (Débit au compte 001 sur BP 2019)	57070,36 €
4 – Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 (Crédit au compte 002 sur BP 2019)	7 098,89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 48 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, adopte ces propositions et autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

PEPINIERE D'ENTREPRISES :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	30 888,52	Résultat antérieur reporté	25 072,67
Résultat 2017	- 30 888,52	Résultat 2017	25 072,67
Résultat de l'exercice 2018	49 306,65	Résultat de l'exercice 2018	26 236,60
Dépenses	161 784,39	Dépenses	28 690,64
Recettes	112 477,74	Recettes	2 454,04
Solde d'exécution cumulé	- 80 195,17	Solde d'exécution cumulé	- 1 163,93
		Restes à réaliser au 31/12/2018	-
TOTAL A AFFECTER		BESOIN DE FINANCEMENT	
Reste à reporter au 002 (DF)	- 80 195,17		
Reste à reporter au 001 (DI)	- 1 163,93		
compte 1068 (RI)	-		

AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2019)	0
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0
3 – Reste sur déficit de fonctionnement à reporter au BP 2019 (Débit au compte 002 sur BP 2019)	80 195,17 €
4 – Reste sur déficit d'investissement à reporter au BP 2019 (Débit au compte 001 sur BP 2019)	1 163,93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 48 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Adopte ces propositions ;
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

BATIMENT RECREATIF :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	4 152,68	Résultat antérieur reporté	155 975,36
Résultat 2017	4 152,68	Résultat 2017	- 155 975,36
Résultat de l'exercice 2018	17 138,45	Résultat de l'exercice 2018	103 769,11
Dépenses	13 071,47	Dépenses	61 620,39
Recettes	30 209,92	Recettes	165 389,50
Solde d'exécution cumulé	- 21 291,13	Solde d'exécution cumulé	- 52 206,25
		Restes à réaliser au 31/12/2018	-
TOTAL A AFFECTER	- 21 291,13	BESOIN DE FINANCEMENT	- 52 206,25
Reste à reporter au 002	-		
Reste à reporter au 001 (DI)	52 206,25		
compte 1068 (RI)	21 291,13		

AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2019)	21 291,13 €
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0 €
3 – Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 (Crédit au compte 002 sur BP 2019)	0 €
4 – Reste sur déficit d'investissement à reporter au BP 2019 (Débit au compte 001 sur BP 2019)	52 206,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 48 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Adopte ces propositions ;
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	819,00	Résultat antérieur reporté	
Résultat 2017	819,00	Résultat 2017	-
Résultat de l'exercice 2018	819,00	Résultat de l'exercice 2018	
Dépenses	783 469,05	Dépenses	-
Recettes	782 650,05	Recettes	-
Solde d'exécution cumulé		Solde d'exécution cumulé	
		Restes à réaliser au 31/12/2018	-
TOTAL AFFECTER		BESOIN DE FINANCEMENT	
Reste à reporter au 002 (RF)	-		
Reste à reporter au 001	-		
compte 1068	-		

AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2019)	0 €
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0 €
3 – Reste à reporter au BP 2019	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 48 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, adopte ces propositions et autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

ADOPTION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2019.

Afin d'obtenir le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget prévisionnel, le président propose d'adopter pour l'année 2019 les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

Impôt	Bases	Taux proposé (%)	Produit prévisionnel
Taxe d'habitation	29 747 000	11,49	3 417 930
Taxe foncière (bâti)	24 695 000	0,615	151 872
Taxe foncière (non bâti)	2 086 000	5,09	106 183
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	6 220 000	30,67	1 907 838

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 40 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions :

- Adopte ces propositions ;
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

ADOPTION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2019.

Par délibération en date du 28 septembre 2017 (réf 170928-01), le Conseil communautaire a décidé de percevoir la TEOM en lieu et place d'EVOLIS 23 qui reste compétent pour le zonage, les exonérations et la mise en place d'un lissage de taux. La Communauté de Communes perçoit donc la TEOM et vote les taux en fonction du produit demandé par le syndicat.

Détail des taux proposés selon le zonage établi par EVOLIS 23 :

COMMUNES	ZONES	BASES PREVISIONNELLES	TAUX-2019	PRODUIT-2019
LE BOURG D'HEM	6	227 623	11,61%	26 427
LA CELLE DUNOISE	6	548 410	11,61%	63 670
CHAMBON STE CROIX	6	82 676	11,61%	9 599
LA CHAPELLE BALOUE	6	112 169	11,61%	13 023
COLONDANNES	6	233 971	11,61%	27 164
CROZANT	6	517 186	11,61%	60 045
DUN LE PALESTEL	6	1 306 792	11,61%	151 719
FRESSELINES	6	605 423	11,61%	70 290
LAFAT	6	281 113	11,61%	32 637
MAISON FEYNE	6	202 484	11,61%	23 508
NAILLAT	6	545 468	11,61%	63 329
NOUZEROLLES	6	97 100	11,61%	11 273
SAGANT	6	129 642	11,61%	15 051

SAINT SEBASTIEN	6	613 544	11,61%	71 232
SAINT SULPICE LE DUNOIS	6	501 575	11,61%	58 233
VILLARD	6	247 363	11,61%	28 719
CHENIERS	7	480 788	10,16%	48 848
AZERABLES	8	705 735	11,06%	78 054
BAZELAT	8	198	11,06%	22 007
NOTH	8	367 718	11,06%	40 670
LA SOUTERRAINE	8	7 101 328	11,06%	785 407
SAINT AGNANT DE VERSILLAT	8	753 900	11,06%	83 381
SAINT GERMAIN BEAUPRE	8	288 267	11,06%	31 882
SAINT LEGER BRIDEREIX	8	134 588	11,06%	14 885
SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE	8	805 77	11,06%	89 130
SAINT PRIEST LA FEUILLE	8	485 646	11,06%	53 712
VAREILLES	8	241 460	11,06%	26 705
ARRENES	9	202 950	12,71%	25 795
AUGERES	9	93 596	12,71%	11 896
AULON	9	136 587	12,71%	17 360
AZAT-CHATENET	9	87 801	12,71%	11 160
BENEVENT L'ABBAYE	9	786 816	12,71%	100 004
CEYROUX	9	96 067	12,71%	12 210
CHAMBORAND	9	184 009	12,71%	23 388
CHATELUS LE MACHEIX	9	395 901	12,71%	50 319
FLEURAT	9	196 502	12,71%	24 975
LE GRAND BOURG	9	959 613	12,71%	121 967
LIZIERES	9	176 812	12,71%	22 473
MARSAC	9	587 237	12,71%	74 638
MOURIOUX VIEILLEVILLE	9	444 701	12,71%	56 521
FURSAC	9	1 167 162	12,71%	148 346
SAINT GOUSSAUD	9	184 081	12,71%	23 397
SAINT PRIEST LA PLAINE	9	183	12,71%	23 48
		695		

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 40 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions :

- Adopte ces propositions ;
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

MISE AUX VOIX DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 :

BUDGET PRINCIPAL :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
011	Charges à caractère général	3 985 561,00
012	Charges de personnel	2 722 000,00
014	Attenuation de produits	4 278 372,00
65	Autres charges de gestion courante	3 146 081,28
66	Charges financières	120 000,00
67	Charges exceptionnelles	86 590,00
022	Dépenses imprévues	24 277,30
023	Virement à la section d'investissement	165 379,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	365 300,00
		14 893 560,58

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
013	Atténuation de charges	35 300,00
70	Produits des services	1 784 650,00
73	Impôts & taxes	9 996 054,00
74	Dotations	2 712 558,00
75	Autres produits de gestion courante	84 315,00
76	Produits financiers	5 237,00
002	Résultat antérieur reporté	275 446,58
		14 893 560,58

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
20	Immobilisations incorporelles	2 400,00
204	Subvention d'équipement versées	1 063 065,39
21	Immobilisations corporelles	105 853,60
23	Immobilisations en cours	237 199,10
	Total des opérations d'équipement	7 706 809,23
16	Emprunts & dettes assimilées	476 256,00
		9 591 583,32

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
13	Subventions d'investissement	5 334 825,26
16	Emprunts & dettes assimilées	1 872 198,58
21	Immobilisations corporelles	27 500,00
10	Dotations, fonds & réserves	1 146 371,00
27	Autres participations financières	36 447,00
024	Produits de cession des immobilisations	152 500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	165 379,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	365 300,00
001	Solde d'exécution positif	491 062,48
		9 591 583,32

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 41 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions :

- Adopte ces propositions ;
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL YVES FURET :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
011	Charges à caractère général	423 000,00
012	Charges de personnel	162 500,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	11 157,00
		597 162,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
70	Produits des services	152 621,93
74	Dotations	414 250,00
75	Autres produits de gestion courante	20 005,00
002	Résultat antérieur reporté	10 285,07
		597 162,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
21	Immobilisations corporelles	12 692,43
		12 692,43

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	11 157,00
002	Solde d'exécution positif	1 535,43
		12 692,43

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 48 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :

- Adopte ces propositions ;
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

BUDGET ANNEXE ENFANCE JEUNESSE :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
011	Charges à caractère général	675 383,00
65	Autres charges de gestion courante	347 195,00
67	Charges exceptionnelles	2,00
		1 022 580,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
70	Produits des services	207 677,00
74	Dotations	294 127,00
75	Autres produits de gestion courante	520 776,00
		1 022 580,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 49 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Adopte ces propositions ;
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

BUDGET ANNEXE SPANC :

Monsieur le Président rappelle que le Budget Annexe SPANC relève de l'instruction budgétaire et comptable M 49. Toutefois, il existe deux plans de comptes en fonction de la strate de population concernée par le service :

1. M 49 Développée pour les services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable ;
2. M 49 Abrégée pour les services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable pour les communes ou groupements de moins de 10 000 habitants et les services affermés.

La Communautés de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse ayant plus de 10 000 habitants, il convient d'appliquer le plan de comptes M49.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
011	Charges à caractère général	24 250,00
012	Charges de personnel	52 300,00
65	Autres charges de gestion courante	78 520,00
67	Charges exceptionnelles	300,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	199,00
		155 569,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
70	Produits des services	37 300,00
74	Dotations	118 042,00
002	Résultat antérieur reporté	227,00
		155 569,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
20	Immobilisations incorporelles	3 776,98
21	Immobilisations corporelles	10 000,00
10	Dotations, fonds & réserves	324,00
		14 100,98

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	199,00
002	Solde d'exécution positif	13 901,98
		14 100,98

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 48 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :

- Adopte ces propositions ;
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
011	Charges à caractère général	675 383,00
65	Autres charges de gestion courante	347 195,00
67	Charges exceptionnelles	2,00
		1 022 580,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
70	Produits des services	207 677,00
74	Dotations	294 127,00
75	Autres produits de gestion courante	520 776,00
		1 022 580,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 42 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions :

- Adopte ces propositions ;
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
011	Charges à caractère général	10 610,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00
66	Charges financières	6 813,00
68	Dotations aux provisions	6 720,00
023	Virement à la section d'investissement	836 010,00
		860 158,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
70	Produits des services	3 200,00
74	Dotations	28 669,11
75	Autres produits de gestion courante	821 190,00
002	Résultat antérieur reporté	7 098,89
		860 158,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
	Total des opérations d'équipement	1 417 835,00
16	Emprunts & dettes assimilées	56 201,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	57 070,36
		1 531 106,36

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
13	Subventions d'investissement	496 242,00
16	Emprunts & dettes assimilées	141 784,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	57 070,36
021	Virement de la section de fonctionnement	836 010,00
		1 531 106,36

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 49 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Adopte ces propositions ;**
- **Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.**

BUDGET ANNEXE BATIMENT RECREATIF :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
011	Charges à caractère général	12 810,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00
66	Charges financières	7 050,00
023	Virement à la section d'investissement	91 437,12
		111 302,12

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
70	Produits des services	30 000,00
74	Dotations	81 297,12
75	Autres produits de gestion courante	5,00
		111 302,12

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
16	Emprunts & dettes assimilées	60 522,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	52 206,25
		112 728,25

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	21 291,13
021	Virement de la section de fonctionnement	91 437,12
		112 728,25

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 40 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions :

- Adopte ces propositions ;
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
011	Charges à caractère général	140 455,00
65	Autres charges de gestion courante	19 022,00
66	Charges financières	1 999,00
023	Virement à la section d'investissement	44 597,93
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 653,00
002	Résultat reporté	80 195,17
		289 922,10

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
70	Produits des services	6 950,00
74	Dotations	258 972,10
75	Autres produits de gestion courante	24 000,00
		289 922,10

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
21	Immobilisations corporelles	10 000,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00
16	Emprunts & dettes assimilées	27 087,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	1 163,93
		48 250,93

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
021	Virement de la section de fonctionnement	44 597,93
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 653,00
		48 250,93

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 49 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Adopte ces propositions ;
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

BUDGET ANNEXE ZONE DE LA PRADE :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
011	Charges à caractère général	866 881,34
65	Autres charges de gestion courante	5,00
66	Charges financières	8 465,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	460 849,47
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	8 465,00
		1 344 665,81

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
70	Produits des services	278 925,00
74	Dotations	449 600,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	607 670,81
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	8 465,00
		1 344 665,81

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
16	Emprunts & dettes assimilées	23 265,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	607 670,81
		630 935,81

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	460 849,47
001	Solde d'exécution positif	170 086,34
		630 935,81

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 49 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Adopte ces propositions ;**
- **Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.**

BUDGET ANNEXE ZAE :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
011	Charges à caractère général	42 845,71
65	Autres charges de gestion courante	5,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	47 130,67
		89 981,38

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
74	Dotations	16 111,12
75	Autres produits de gestion courante	5,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	73 865,26
		89 981,38

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	73 865,26
		73 865,26

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	47 130,67
001	Solde d'exécution positif	26 734,59
		73 865,26

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 49 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Adopte ces propositions ;
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZONE D'ACTIVITES :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
011	Charges à caractère général	30 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	502 354,03
		532 359,03

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
70	Produits des services	5 325,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	497 996,51
002	Résultat antérieur reporté	29 032,52
		532 359,03

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	497 996,51
001	Solde d'exécution négatif reporté	502 354,03
		1 000 350,54

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL 2019
16	Emprunts & dettes assimilées	497 996,51
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	502 354,03
		1 000 350,54

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 49 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Adopte ces propositions ;
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019 :

Vu l'article 1609 nonies du Code général des impôts ;
Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;
Vu les avis favorables des conseils municipaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, avec 40 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions :
- **FIXE** le montant de l'attribution de compensation tel que récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Commune	Attribution de compensation 01/01/2019
ARRENES	8 024,00
AUGERES	745,00
AULON	26 867,00
AZAT-CHATENET	11 569,00
AZERABLES	31 042,00
BAZELAT	3 527,00
BENEVENT L'ABBAYE	171 213,00
CEYROUX	277,00
CHAMBON STE CROIX	9 104,00
CHAMBORAND	23 360,00
CHATELUS LE MARCHEIX	186 728,00
CHENIERS	238 908,00
CHENIERS régul 2014-2018	-
COLONDANNES	27 531,00
CROZANT	61 449,00
DUN LE PALESTEL	178 939,00
FLEURAT	21 842,00
FRESSELINES	- 3 406,00
FURSAC	34 815,00
LA CHAPELLE BALOUE	- 844,00
LA CELLE DUNOISE	61 412,00
LAFAT	- 6 859,00
LA SOUTERRAINE	1 310 318,00
LE BOURG D'HEM	128 715,00
LE GRAND BOURG	1 702,00
LIZIERES	36 538,00
MAISON FEYNE	55 337,00
MARSAC	75 514,00
MOURIOUX-VIEILLEVILLE	32 685,00
NAILLAT	4 585,00
NOTH	31 057,00
NOUZEROLLES	- 2 950,00
SAGNAT	- 4 198,00
ST AGNANT DE VERSILLAT	62 962,00
ST GERMAIN BEAUPRE	4 035,00
ST GOUSSAUD	8 285,00
ST LEGER BRIDEREIX	- 4 146,00
ST MAURICE LA SOUTERRAINE	42 293,00
ST PRIEST LA FEUILLE	- 5 334,00
ST PRIEST LA PLAINE	21 347,00
ST SEBASTIEN	12 752,00
ST SULPICE LE DUNOIS	- 20 181,00
VAREILLES	- 7 821,00
VILLARD	- 12 657,00
TOTAL	2 857 081,00

EPIC OFFICE DE TOURISME - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019

Monsieur le Président rappelle les termes de la convention d'objectifs 2017-2019 passée avec l'EPIC Office de Tourisme Monts et Vallées Ouest Creuse fixant les objectifs, les missions confiées (missions de service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique...), les conditions financières de versement de la subvention nécessaire pour l'accomplissement des missions confiées.

Monsieur le Président présente la demande de subvention établie par l'EPIC Office de Tourisme Monts et Vallées Ouest Creuse pour l'année 2019 établie au vu de son budget prévisionnel. Celui-ci fait ressortir un besoin de financement d'un montant de 547 000,00€, incluant le fonctionnement des différents sites de l'Office de Tourisme, la base VTT et des sites dont l'EPIC s'est vu confier la gestion.

Il est rappelé qu'au début de l'année 2019 une avance de 273 500,00€ a été versée par mandat n°84 du 24 janvier 2019.

Pour l'année 2019, considérant le fait que l'EPIC gère, depuis le début de l'année, les sites à vocation touristique et culturelle de la vallée des peintres, il est proposé d'adopter le calendrier de versement de la subvention de fonctionnement comme suit :

- | | |
|---|----------|
| 1. le versement d'un acompte de 50% sur le mois de janvier = | 273 500€ |
| 2. le versement d'un acompte de 30% fin avril = | 164 100€ |
| 3. le versement du solde de 20% sur le 2 ^{ème} semestre et avant la fin de l'année = | 109 400€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, avec 40 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions :

- **Accepte d'accorder une subvention de 547 000€ à l'EPIC Office de Tourisme Monts et Vallées Ouest Creuse au titre du fonctionnement de l'année 2019, qui sera inscrite au budget primitif 2019 et dont le versement sera effectué selon le calendrier présenté ci-dessus ;**
- **Autorise le président à verser cette somme selon les modalités prévues dans la convention d'objectifs.**

DEMANDE DE FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT L'EQUIPEMENT ET L'ANIMATION DES RESIDENCES INTERGENERATIONNELLES

Présentation de l'appel à projets du PIA « Territoires d'innovation », lancé par l'Etat en novembre 2018.

L'objectif de l'appel à projets « Territoires d'innovation » est d'identifier, de sélectionner et d'accompagner des Projets portés par des collectifs d'acteurs publics et privés, mettant en œuvre une stratégie ambitieuse de transformation de territoires afin de répondre concrètement et, dans un souci de développement économique, aux enjeux des transitions énergétiques, écologiques, numériques, démographiques et sociales.

L'appel à projets est doté au niveau national d'un maximum de 450 M€ pour un maximum de 20 candidatures lauréates.

Ce montant financier se répartit en 150 M€ de subventions et un maximum de 300 M€ de prises de participation. Les réponses sont à rendre pour avril 2019.

Il y a eu préalablement un appel à manifestation d'intérêt (AMI) de ce PIA Territoires d'innovation.

Présentation de la candidature HAPPI* MONTANA, accélérateur d'innovation et de développement pour les massifs de montagne.

***Hub pour l'Accélération de Projets Partenariaux Innovants.**

L'ambition de la candidature est de doter la France d'un accélérateur d'innovation et de développement d'envergure nationale pour les massifs de montagne, s'appuyant sur un réseau de nombreux territoires d'expérimentation représentatifs des massifs de basse et moyenne montagne ainsi que sur le déploiement d'un partenariat scientifique et économique fort au service de la transformation du Massif central. Animée par son chef de file, Macéo, cette candidature regroupe environ 80 partenaires publics et privés du Massif central : collectivités de toute taille, PNR, grandes entreprises, PME, start-ups, établissements d'enseignement et de recherche, diverses structures expertes.

Elle met en avant, pour accompagner et accélérer la transition réussie des territoires, la mise en place d'un modèle innovant et particulièrement ambitieux de développement en réseaux, au plus proche du terrain, s'appuyant sur les mises en synergie des acteurs des métropoles, villes intermédiaires et territoires ruraux, ainsi que la mobilisation citoyenne.

Ce modèle s'incarne dans le nom de la candidature (HAPPI - Hub pour l'Accompagnement de Projets Partenariaux Innovants). HAPPI MONTANA fait partie des 24 lauréats sur 120 candidatures de la première phase (AMI).

Présentation de Maceo

Maceo se définit comme l'association des acteurs publics et privés unissant leurs forces pour le développement, l'innovation, l'attractivité et le rayonnement du Massif central. Présidée par André Marcon et fort de plus d'une centaine de membres dans le Massif central, Maceo mobilise ses membres et partenaires dans des projets collaboratifs innovants, qu'elle coordonne comme chef de projet ou qu'elle accompagne en AMO, apportant ses réseaux et son expertise en projets collaboratifs innovants.

Implication de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse dans la candidature.

En Septembre 2017, la CCMVOC a souhaité intégrer une démarche collective portée par Macéo dans le cadre de la candidature au **Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) Territoire d'Innovation Happy Montana** afin d'expérimenter notamment une offre de service aux seniors et en lien avec le numérique dans le cadre du fonctionnement des résidences intergénérationnelles.

La candidature a été retenue par l'État en Janvier 2018, celle-ci devant être complétée dans le cadre d'un appel à projet.

Aussi et au vu du stade de réalisation des résidences intergénérationnelles, il convient de formaliser notre dossier de demande de subvention complémentaire au titre du fonctionnement.

Pour cela, il est désormais nécessaire d'adhérer à MACEO, porteur de la candidature et appui à la définition du projet d'offre d'animation et de services.

Cette demande est complétée par une sollicitation de l'État au titre du Contrat de ruralité.

		DÉPENSES						TOTAL	
Année		2019		2020	2021		HT	TTC	
Poste		Prix HT	Prix TTC						
Equipement									
Mobillier	Mobillier de bureau	3 413	4 095				3 413	4 095	
	Mobillier salle commune et terrasse	13 416	16 099				13 416	16 099	
	Mobillier chambres partagées	2 546	3 055				2 546	3 055	
	Mobillier studio	1 042	1 250				1 042	1 250	
Sous-total mobillier:		20 416	24 499				20 416	24 499	
	Electroménager	7 083	8 500				7 083	8 500	
	Petits équipements	2 500	3 000				2 500	3 000	
Animation	1/2 ETP sur 2 ans - animation			25 000	25 000	25 000	25 000	50 000	
	Frais de personnel - préparation animation	3 000	3 000						
	Matériel Informatique	2 688	3 226						
	Prestations extérieures	3 100	3 500	3 700	3 700				
	Petit matériel	442	530						
Sous-total animation		9 230	10 256	28 700	28 700	25 000	25 000		
TOTAL		39 229	46 255	28 700	28 700	25 000	25 000	92 929 99 955	

	RECETTES			TOTAL
	2019	2020	2021	
Etat DETR	15 000			15 000
PIA Macéo	13 029	14 350	12 500	39 879
Autofinancement:	18 226	14 350	12 500	45 076
	46 255	28 700	25 000	99 955

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 46 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de :

- adhérer à MACEO en 2019.
- autoriser le président à signer la lettre d'engagement et tout document se rapportant à la candidature
- déposer les dossiers de demande de subvention.

CONTRAT DE TERRITOIRE LECTURE :

La Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse a validé dans ses compétences l'extension du réseau de lecture publique sur les territoires du Pays Dunois et de Bénévent Grand Bourg au 1^{er} janvier 2019.

Afin de financer cette extension, le service réseau de lecture publique a pris contact avec la DRAC, Le Département et l'Etat pour bénéficier d'aides financières. La DRAC propose la signature d'un Contrat Territoire Lecture pour les années 2019 à 2021.

Les objectifs définis conjointement entre la Communauté de Communes et l'Etat dans le CTL se concentrent sur deux axes stratégiques : la mutualisation des fonds (grâce à l'informatisation des bibliothèques, à l'utilisation d'un logiciel de bibliothéconomie commun, à la mise en œuvre d'une politique d'acquisition concertée, à la mise en place de navettes régulières) et la mise en œuvre d'une programmation d'animations culturelles complémentaires à celles proposées par les bibliothèques pour favoriser une équité d'accès à une offre cohérente sur l'ensemble du territoire.

Les demandes de subvention auprès de l'Etat et du Département seront validées lors d'un prochain conseil communautaire dès que l'EPCI aura reçu les devis du matériel.

Le conseil doit délibérer sur la validation du Contrat Territoire Lecture avec la DRAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 46 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte ces propositions et autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

PLUi DU SECTEUR SOSTRANIEN = NOUVEL ARRÊT DU PLUi – MARS 2019 :

En date du 04 février 2019, le conseil communautaire a délibéré « l'arrêt » du PLUi du Pays Sostranien, à l'unanimité. Pour rappel, l'arrêt est une étape importante de la procédure. Il a pour objectif de valider le document qui sera la base de la concertation avec les personnes publiques associées et lors de l'enquête publique.

Suite à l'arrêt en Conseil Communautaire, le Code de l'Urbanisme prévoit la consultation des communes directement concernées par le projet (art. L. 153-15). Dans un délai de trois mois, les communes peuvent émettre un avis défavorable sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation ou les dispositions du règlement qui les concernent directement.

En cas d'avis défavorable d'une des communes, l'organe délibérant de l'EPCI délibère à nouveau et arrête le projet de plan local d'urbanisme à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Les 10 communes du Pays Sostranien ont donné un avis sur le projet de PLUi. 9 communes ont donné un avis favorable, 1 un avis défavorable. Les remarques concernant l'avis défavorable sont les suivantes :

- « Plusieurs familles possédant des terrains familiaux proches des zones construites se sont vues refuser la possibilité d'envisager une construction sur ces parcelles, et de ce fait ont acheté des maisons dans des

départements limitrophes.

- Le périmètre des zones Ub est trop restrictif et contribue à accentuer la désertification sur la commune de Saint-Germain-Beaupré »

La conférence des Maires s'est réunie le 28 mars 2019. Afin de respecter les grands principes fixés collectivement pour le PLUi du Pays Sostranien, et notamment la préservation de l'urbanisation des espaces naturels et agricoles en privilégiant l'utilisation des capacités d'accueil présentes dans les espaces urbains existants, et jugeant l'offre foncière prévue sur Saint-Germain-Beaupré suffisante par rapport aux besoins exprimés, la conférence des Maires propose de ne pas modifier le projet de PLUi.

Le projet de PLUi soumis au vote communautaire le 08 avril 2019 est donc strictement identique à celui soumis le 04 février 2019.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-14, L.103-6 et R.153-3 ;

Vu la délibération 150928-02 du conseil communautaire, en date du 28 septembre 2015 ayant prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et fixant les modalités de la concertation, précisée par la délibération 160926-02 du conseil communautaire en date du 26 septembre 2016 ;

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu lors du conseil communautaire du 23 mai 2018 ;

Vu le bilan de la concertation qui s'est déroulée tout au long de la procédure d'élaboration du PLU ;

Vu le projet d'élaboration du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Vu la délibération en date du 4 février 2019, référencée DEL 190204-02 reçue en Préfecture le 6 février 2019 qui titre le bilan de la concertation et qui arrête le projet de PLUi ;

Vu l'article L 153-15 du Code de l'Urbanisme qui prévoit qu'en cas d'avis défavorable d'une des communes, l'organe délibérant de l'EPCI délibère à nouveau et arrête le projet de plan local d'urbanisme à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés ;

Vu la délibération 2019-0009, en date du 8 mars 2019 reçue en Préfecture le 12 mars 2019, de la Commune de Saint Germain Beaupré qui émet un avis défavorable sur le projet de PLUi ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 45 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- **Décide d'arrêter** le projet de PLU du Pays Sostranien tel qu'annexé à la délibération DEL 190204-02 du 4 février 2019
- **Décide de soumettre** ce projet pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet
- **Dit** que la présente délibération et ses annexes seront transmis aux personnes publiques associées visées aux articles L153-16 et L153-17 du code de l'urbanisme et, notamment, à :
Madame la Préfète de la Creuse
Monsieur le Président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine
Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Creuse
Monsieur le Président de la Chambre des métiers de la Creuse
Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Creuse
Madame la Présidente du Syndicat Mixte du SCOT du Brenne Marche
Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCOT des Pays d'Argenton et d'Eguzon
la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
la Direction Départementale des Territoires
la CDPENAF,
aux communes limitrophes (à leur demande).

Le dossier définitif du projet de PLU tel qu'arrêté par le conseil communautaire est tenu à la disposition du public. Conformément à l'article R.153-3 (ancien article R.123-18) du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPCI et dans les mairies des communes membres concernées durant un délai d'un mois.

PROJET DE CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE PREFIGURATION POUR L'ELABORATION DE SCOT A L'ECHELLE SUPRA-COMMUNAUTAIRE SUR LES 7 EPCI DU DEPARTEMENT DE LA CREUSE :

Par délibération en date du 4 février 2019 le Conseil Communautaire a validé le principe de la réalisation d'une étude de préfiguration pour l'élaboration de SCOT à l'échelle supra-communautaire sur les 7 EPCI du département de la Creuse.

Il a été accepté que la CCMVOC soit désignée coordonnatrice de l'entente inter communautaire.

Afin de lancer la consultation nécessaire à la réalisation de cette étude, il est proposé que les membres de l'entente constituent un groupement de commande pour lequel une convention sera signée.

La communauté de communes qui porte le dispositif sera le coordonnateur du groupement de commande.
La CCMVOC aura pour mission de signer, de notifier et d'exécuter le marché au nom et pour le compte des membres du groupement.

Dans le cadre de l'exécution du marché, la CCMVOC assurera les paiements et facturera le reste à charge hors subventions aux 7 EPCI selon la clé de répartition définie dans la convention d'entente, déduction faite des coûts de personnels mis à disposition.

La CAO sera celle du coordonnateur.

Une commission ad hoc sera réunie avant la CAO pour recueillir l'avis des membres de l'entente.

Une convention à intervenir définira les modalités de mise en œuvre du groupement de commande.

La réalisation de cette opération est conditionnée à l'obtention des financements sollicités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 46 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte ces propositions et autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE POUR LA REVITALISATION DU CENTRE BOURG A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE DE SAINT LEGER BRIDEREIX ET L'EPF DE NOUVELLE AQUITAINE

Par délibération en date du 30 novembre 2017 (réf 171130-01) le Conseil Communautaire a validé le projet de convention cadre à intervenir entre la CCMVOC et l'EPF Nouvelle Aquitaine afin de permettre une connaissance fine des enjeux d'intervention de l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine sur le territoire communautaire ainsi que des outils mis à disposition par l'EPF pour accompagner les communes.

Il est proposé d'autoriser la signature d'une convention opérationnelle entre la Commune de SAINT LEGER BRIDEREIX, la CCMVOC et l'EPF Nouvelle Aquitaine.

Après identification des périmètres d'intervention sur le territoire de la Commune, cette convention a pour objet :

- De définir les objectifs partagés par la Collectivité et l'EPF ;
- De définir les engagements et obligations que prennent la Collectivité et l'EPF dans la mise en œuvre d'un dispositif (études, acquisition, gestion, cession, ...) visant à faciliter la maîtrise foncière des emprises nécessaires à la réalisation d'opérations entrant dans le cadre de la convention ;
- De préciser les modalités techniques et financières d'interventions de l'EPF et de la Collectivité, et notamment les conditions financières dans lesquelles les biens immobiliers acquis par l'EPF seront revendus à la Collectivité et/ou aux opérateurs désignés par celle-ci.

La durée de la convention est de 4 ans, à compter de la première acquisition sur les périmètres désignés ou, pour les biens expropriés, à compter du premier paiement effectif ou de la première consignation des indemnités d'expropriation.

Toutefois en l'absence d'acquisition, la convention sera immédiatement échue au plus tard 3 ans après sa signature.

Sur l'ensemble de la convention, l'engagement maximal de l'établissement public foncier est de 150 000 € HT.

Au terme de la durée conventionnelle de portage, la Commune de SAINT LEGER BRIDEREIX est tenue de solder l'engagement de l'EPF et donc de racheter les biens acquis par celui-ci, soit le prix d'acquisition augmenté des frais subis lors du portage et des études.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 46 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte ces propositions et autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2019 DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION :

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Dans le domaine de la santé, et sous réserve de l'avis du comité technique, il est proposé de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Dans un but d'intérêt social, il est proposé de moduler la participation de la collectivité, en prenant en compte la situation familiale des agents comme suit :

- Une participation fixée à 20€/mois par agent
- Une participation fixée à 10€/mois par enfant à charge jusqu'à 18 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 46 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte ces propositions et autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

AUTORISATION DE RECOURIR A UNE LIGNE DE TRESORERIE :

Afin de pouvoir financer le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes sur l'exercice 2019, il est proposé d'autoriser le Président à lancer une consultation des établissements bancaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie dont les principales caractéristiques seraient les suivantes :

- Montant maximum de 1 700 000,00€
- Durée : 12 mois
- Périodicité de paiement des intérêts : mensuelle ou trimestrielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 46 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Adopte ces propositions ;**
- **Autorise le président à lancer une consultation des établissements bancaires ;**
- **Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir pour la réalisation de cette opération.**

CHANGEMENT DE LA CAISSE DU SITE TOURISTIQUE HOTEL LEPINAT :

Lors de sa visite annuelle pour préparer la réouverture de saison des sites, il a été constaté que la caisse de l'Hôtel LEPINAT est hors service (défaut du programme, disque dur abîmé).

Pour procéder à son remplacement et afin d'harmoniser l'équipement de l'ensemble des sites, il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise Bureau Organisation pour un montant total de 5 290,00€ HT soit 6 348,00€ TTC.

La maintenance de 20,00€ HT par mois resterait à la charge de l'EPIC Office de Tourisme Monts & Vallées Ouest Creuse, exploitant du site.

Pour financer cet équipement il est proposé la décision modificative suivante sur le budget principal 2019 :

Dépenses (€ TTC)			Recettes (€ TTC)		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
2188	Autres Matériels	6 350	16411	Emprunt	6 350

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 46 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte ces propositions et autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Frédéric MALFAISAN

Le Président
Monsieur Étienne LEJEUNE

Les membres :